



## Frais de déplacement ou prime de transport

Par **mimimiel**, le **11/03/2016** à **20:36**

Bonjour,

Je travaille dans le bâtiment. J'habite à Cayenne et je travaille à Saint Laurent du Maroni c'est à 400 Km de Cayenne.

Mon employeur paie mon hébergement et ma nourriture.

Je voudrais savoir si j'ai dois au frais de transport si je rentre le wee-kend voir ma famille à Cayenne.

Sachant que le taxi coûte 100 €[smile17] l'aller retour.

Merci de me répondre

Par **P.M.**, le **11/03/2016** à **23:29**

Bonjour,

Il y a des dispositions spécifiques à Cayenne, si je ne trompe pas...

Par **mimimiel**, le **12/03/2016** à **15:25**

Bonjour,

Je n'ai toujours pas eu de réponse à ma question. il n'y a pas de dispositions spécifique à Cayenne je vous rappel que Cayenne se trouve en Guyane et nous sommes sur le territoire Français.

Je voudrais simplement savoir si j'ai doit à des frais de transport ou une prime.

Par **P.M.**, le **12/03/2016** à **18:58**

Bonjour,

Je me permets de vous rappeler que tous les territoires français ne sont pas soumis à la même législation du travail et d'ailleurs vous ne mentionnez même pas la Convention Collective qui vous serait applicable car travailler dans le bâtiment ne suffit pas à pouvoir vous

informer...

Par **P.M.**, le **12/03/2016** à **22:40**

La preuve que si :

- [Convention collective départementale des ouvriers du bâtiment, des travaux publics et des industries et activités connexes de la Guyane](#)

- [CONVENTION COLLECTIVE RÉGIONALE DU 5 DÉCEMBRE 2011 DES EMPLOYÉS, TECHNICIENS ET AGENTS DE MAÎTRISE, ETAM DU BÂTIMENT, DES TRAVAUX PUBLICS ET DES INDUSTRIES ET ACTIVITÉS CONNEXES DE LA GUYANE](#)

- [Convention collective régionale ingénieurs et cadres BTP Guyane...](#)